

# Création d'un conseil citoyen



## Mot du Maire :

Chère Pinsagueloise, Cher Pinsaguelois,

Annoncée dès notre campagne électorale afin de redynamiser la participation des habitants à la vie municipale, la création d'un Conseil Citoyen a été actée dès cet été par le Conseil Municipal. Je souhaite maintenant qu'il puisse être mis en place dès que possible afin que cette instance commence ses activités.

**Tel qu'il a été voulu par l'équipe municipale, le Conseil Citoyen est une assemblée chargée d'émettre en toute liberté des avis sur la vie de la commune et le fonctionnement de la Municipalité mais également demander à la Municipalité d'étudier certains sujets d'intérêt communal.**

Par ailleurs, chaque début d'année, il lui sera demandé de présenter un avis sur l'activité de l'année écoulée et/ou sur les attentes de l'année à venir. Il pourra aussi, en fonction de ses souhaits, se saisir de sujets et faire des propositions à la Municipalité.

**Si la Municipalité s'engage à lui fournir les moyens nécessaires à son fonctionnement, elle s'engage aussi à garantir sa totale indépendance** : aucun élu qu'il soit de la majorité ou de l'opposition ne pourra y siéger. En revanche, ce Conseil aura la possibilité, quand il le jugera utile, d'auditionner les élus en fonction des sujets abordés.

Nous avons initialement envisagé, outre des représentants d'associations, que ce Conseil Citoyen soit composé d'un collège de représentants élus de quartiers et d'un collège de volontaires tirés au sort. Cependant, la période actuelle de confinement, et plus largement la situation sanitaire restant floue pour les prochains mois, ne permettent pas l'organisation nécessaire pour la désignation de représentants élus de quartiers (besoin de réunions publiques, scrutins de vote... dont les modalités sont incompatibles avec les protocoles sanitaires en cours ou à prévoir dans les prochains mois).

Considérant le souhait que la mise en œuvre de ce Conseil Citoyen ne soit pas plus retardée, il a été convenu que le collège des représentants de quartiers ne soit pas mis en place comme prévu initialement. A la place, le collège de **citoyens volontaires tirés au sort** (qui respectera la stricte parité hommes-femmes) sera augmenté de 5 à 10 membres.

Le verso de ce courrier vous apportera toutes les précisions si vous souhaitez vous porter candidats.

Pour garantir une meilleure représentativité de ce Conseil, il a également été décidé que **deux représentants de la jeunesse soient également désignés en sus des autres membres : 1 garçon et 1 fille, âgés entre 13 et 18 ans**. Leur modalité de désignation sera définie ultérieurement en lien avec le Centre Initiatives Jeunes municipal.

Également, pour garantir une meilleure représentativité, **un représentant du milieu économique** (commerçants/entreprises/artisans) sera désigné. S'y ajouteront **des représentants d'associations** ; une communication auprès de leurs présidents sera prochainement faite afin qu'ils organisent les désignations.

Pour que cette instance nouvelle fonctionne correctement il est indispensable que ses membres soient variés et représentatifs de notre commune, qu'ils y siègent **avec une réelle volonté d'intérêt général et de promotion de projets pour le bien de tous et du village**, et non pour vouloir y traiter des problèmes particuliers ou visant à remettre en question ce qui aura pu être décidé par ailleurs. Je sais que nombre d'entre vous sauront proposer leur expérience et leur motivation dans ce but.

Vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre initiative et le cas échéant pour l'engagement de celles et ceux qui se porteront volontaires, je vous prie de croire, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale portant ce projet, en l'assurance de notre très cordial dévouement.

Jean-Louis COLL

## **CONSTITUTION DU CONSEIL CITOYEN :**

### **Comment sera organisé ce tirage au sort ?**

- Le tirage au sort s'effectuera en public, lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal

- La base de ce tirage sera constituée de personnes, habitant la commune, et qui se seront préalablement portées volontaires
- Afin d'assurer une parité souhaitée, seront tirés au sort séparément 5 hommes et 5 femmes
- Afin d'assurer des conditions optimales de désignation sous forme d'un quorum, le tirage au sort ne pourra avoir lieu que si au moins 20 hommes et 20 femmes sont candidats
- Afin d'anticiper d'éventuelles indisponibilités à venir de ses membres, le Conseil Citoyen sera doté d'une liste complémentaire de 6 suppléants (3 hommes et 3 femmes), tirés au sort lors de cette même séance.

Les membres seront désignés pour toute la durée du mandat municipal (soit jusqu'en mars 2026). Toutefois, tout membre de ce conseil peut être amené à demander de s'en retirer, il sera alors remplacé par un suppléant dans l'ordre de la liste complémentaire.

Pour rappel, aucun élu municipal ne pourra être candidat.

## Comment se porter volontaire ?

**Les Pinsaguéoloises et Pinsaguéolois intéressés par cette démarche ont jusqu'au vendredi 11 décembre**

**pour se faire connaître auprès de la Mairie.**

**En cette période de confinement, il est préférable de le faire par courriel à l'adresse :  [secretariat@mairie-pinsaguel.com](mailto:secretariat@mairie-pinsaguel.com)**

**Vous pouvez également appeler l'accueil de la Mairie au **0561762988****

**Merci de bien penser à préciser votre adresse, mail et numéro de téléphone afin que nous puissions vous tenir au courant.**